

M B V

My Beautiful **Value**[®]

Livret d'accueil

Formations et bilans de compétences

Dans ce livret, vous trouverez les éléments qui vous permettront de mieux aborder votre formation ou votre bilan de compétences et d'organiser votre parcours pour en optimiser son déroulement. N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question pendant votre accompagnement. Nous nous tenons à votre entière disposition, afin que votre présence à nos côtés soit la plus enrichissante et la plus agréable possible.



SOMMAIRE

CHAPITRE I – PRESENTATION DE MY BEAUTIFUL VALUE

A – A PROPOS

Qui sommes-nous ?

Nos convictions

Nos activités

B – ORGANISATION

L'équipe de direction

L'équipe de formation

L'équipe du centre de bilans de compétences

CHAPITRE II – VIE PRATIQUE DU STAGIAIRE

A – HORAIRES ACCES / INFORMATIONS LOGISTIQUES / MOYENS TECHNIQUES

B – HEBERGEMENT / RESTAURATION

CHAPITRE III – APPROCHE PEDAGOGIQUE

A – METHODES PEDAGOGIQUES

B - MOYENS ET OUTILS PEDAGOGIQUES

C - DEONTOLOGIE ET CONFIDENTIALITE

CHAPITRE IV – CONSIGNES ET REGLEMENT INTERIEUR

CHAPITRE V – ANNULATION ET FORCE MAJEURE

CHAPITRE I – PRESENTATION DE MY BEAUTIFUL VALUE

A – A propos de My Beautiful Value

Qui sommes-nous ?

Créée en 2011, My Beautiful Value est une entreprise d'accompagnement au développement des talents et des compétences. My Beautiful Value est organisme de formation depuis 2016, enregistré auprès de la préfecture de la Gironde sous le numéro 75 33 10177 33. My Beautiful Value est centre de bilans de compétences depuis septembre 2021.

Nous intervenons sur tout le territoire français. Nous accompagnons les particuliers dans leurs projets professionnels, et des entreprises privées, publiques, de toutes tailles et de tous secteurs d'activité.

Notre ambition est double :

- Permettre au plus grand nombre de trouver sa voie professionnelle, de gagner en confiance et de monter en compétences pour atteindre ses objectifs dans des conditions d'alignement personnel et professionnel,
- Accompagner les entreprises dans leur organisation, fonctionnement, gouvernance, méthodes et process pour que collectif sache travailler ensemble dans un environnement de qualité et favorable à ce que chacun atteigne ses objectifs au service d'un projet commun.

Pour y parvenir, nous nous adossons les compétences de partenaires de qualité dans les domaines de la formation, du coaching et des bilans de compétences.

Notre conviction

Chacun de nous possède les **ressources** nécessaires pour atteindre ses **objectifs**. Souvent nous les enfouissons et les oublions. Parfois elles n'ont jamais été valorisées. Mon travail consiste à (ré)activer ces ressources à travers un **processus d'accompagnement personnalisé**.

Au sein d'une équipe, dans l'entreprise ou ailleurs, des **énergies individuelles** circulent pour créer une **dynamique collective**. A l'image des pôles magnétiques, soit ces énergies s'attirent, soit elles s'opposent. Mon travail consiste à rendre cette dynamique **positive, efficace et opérationnelle** pour atteindre l'objectif.

L'entreprise est, quant à elle, ce corps social qui réunit toutes les énergies et toutes les dynamiques collectives. Mon travail consiste ici à accompagner le dirigeant à **garantir la performance et la pérennité de son entreprise, à faire face aux défis économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires, à se transformer durablement, avec des équipes engagées**.

Pour bien faire mon travail, je me suis entourée de **partenaires de qualité**, en qui j'ai toute confiance. Ensemble, nous intervenons sur de nombreux champs de l'**accompagnement**. En partant de **l'individu**, son équilibre physique et mental, jusqu'à **l'entreprise**, son organisation, ses activités, ses expériences, nous avons toujours une solution.

Nos activités

M B V
CONSULTING



pour construire

L'audit et le conseil
stratégique interne

M B V
LEARNING



pour grandir

La formation en
entreprise

M B V
LIVE



pour vivre

L'animation d'équipe
et les événements

M B V
PEOPLE



pour devenir

Le coaching et le
mentoring

M B V
WORDS



pour être

L'écriture, outil de
développement

M B V
LAB



pour s'entraîner

Le laboratoire d'idées
et de créativité

En complément de ces activités, nous mettons à la disposition de nos stagiaires, des **ressources accessibles gratuitement depuis notre site internet** :

- Un **blog et des newsletters** d'information pour éclairer notre compréhension du monde professionnel,
- Des **guides pratiques** et des **modèles clés en main** pour mettre directement en applications certains apprentissages,
- Des **podcasts** pour s'inspirer, nourrir ses talents et faire grandir ses compétences.

Une **boutique en ligne** donne également accès à des outils et du matériel pour continuer à travailler sur les acquis des formations.

Les bénéficiaires de bilans de compétences ont accès à un **socle documentaire personnalisé** leur permettant de procéder aux investigations nécessaires dans le cadre de leur projet.

B – ORGANISATION

L'équipe de direction

My Beautiful Value est une SARL dirigée par Marina Bellouin-Volant sa fondatrice et gérante. Pour découvrir son parcours et son profil, toutes les informations sont accessibles sur le site interne >> <https://www.ateliermbv.com/latelier>

Pour toutes questions ou demandes d'informations liées aux formations ou aux bilans de compétences, vous pouvez nous contacter directement contact@ateliermbv.com / mbv@ateliermbv.com / 06.23.78.32.90

Marina Bellouin-Volant, en qualité de directrice, est le référent handicap à contacter pour toute demande d'adaptation à votre situation de handicap.

L'équipe de formation

Les formateurs :

Marina Bellouin-Volant est la formatrice et référente de toutes les formations présentes au catalogue. Ponctuellement, des formateurs externes peuvent venir compléter l'équipe pédagogique. Ils sont tous identifiés et reconnus dans leur domaine d'expertise. Le processus de recrutement sélectionne les formateurs selon 2 critères :

- Leur capacité à respecter le référentiel de compétences propre à chaque formation,
- Leur posture pédagogique qui se veut inclusive et participative.

Les intervenants :

Certaines formations incluent dans leur programme l'intervention d'un conférencier ou d'un témoin extérieur. Ces intervenants sont des personnalités issues des domaines du sport, de l'art, de corporations métiers spécifiques ou des experts reconnus. Dans le processus pédagogique, ces intervenants jouent un rôle d'ouverture et d'inspiration. Leur intervention n'excède pas 20% du temps dédié à la formation.

Le jury :

Les formations certifiantes font appel à jury pour valider les compétences et leur application en situation de travail qui sont présentées sous forme d'un mémoire de fin de parcours. Ce jury est composé de femmes et d'hommes chefs d'entreprises. Ils interviennent en début et en fin de parcours des stagiaires. Ils sont sélectionnés selon les critères suivants :

- Leur capacité à partager leur propre expérience,
- Leur intérêt pour la transmission de leur savoir,
- Leur aptitude à faire de feedback constructifs et apprenants,
- Leur personnalité accueillante et bienveillante.

L'équipe du centre de bilans de compétences

Marina Bellouin-Volant est la praticienne référente des bilans de compétences. Ponctuellement, des praticiens externes peuvent venir compléter les ressources du centre. Ils sont tous des professionnels de l'accompagnement. Chaque praticien participe à une formation interne My Beautiful Value pour garantir l'unité et la qualité de pratique auprès de tous nos bénéficiaires.

Nous mettons à votre disposition, sur demande, les CV de tous nos intervenants et sous-traitants.

CHAPITRE II – VIE PRATIQUE DU STAGIAIRE

A – HORAIRES ACCES / INFORMATIONS LOGISTIQUES / MOYENS TECHNIQUES

Les horaires des formations vous sont communiqués sur le site internet et dans la convention de formation.

Les horaires de vos rendez-vous bilans de compétences sont définis conjointement et figurent dans la convention de prestation.

My Beautiful Value dispose de locaux sis 22, avenue des provinces – 33600 Pessac.

- Accès transports en commun : Ligne 4 – arrêt Cap de Bos
- Accès rocade : sortie 13 – Pessac centre, direction Cap de Bos
- Accès autoroute : sortie 25 A63
- Parking

Ces locaux sont utilisés pour les bilans de compétences et les formations individuelles. Ces locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les formations collectives interentreprises sont dispensées dans les locaux de Cosy Work Place notre partenaire situé au 33 rue des pins francs – 33200 Bordeaux.

- Accès transports en commun : Ligne 3 – arrêt Pins francs
- Accès rocade : sortie 9 – Le Haillan, direction Bordeaux-Caudéran

Ces locaux sont partiellement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Si le stagiaire présente une situation de handicap quelle qu'elle soit, nous vous remercions de nous en informer le plus rapidement possible afin que nous puissions mettre en place les mesures nécessaires au bon déroulement de la formation par mail : contact@ateliermbv.com ou par téléphone 06.23.78.32.90.

Les moyens techniques sont adaptés à la formation en présentiel : la salle est équipée pour le travail en grand groupe et en sous-groupe (tables et chaises, vidéo projecteur, paperboard, accès WIFI, espace de pause...)

Pour les formations en ligne les outils utilisés sont Zoom, Teams et Klaxoon. Les entretiens des bilans de compétences à distance se font au choix du bénéficiaire, au téléphone ou en visioconférence. Vous aurez alors besoin d'une connexion internet stable et d'un ordinateur / tablette / smartphone pour suivre ces cours.

B – HEBERGEMENT / RESTAURATION

Pour les formations présentielles organisées en interentreprises, My Beautiful Value prend en charge l'organisation et les frais de déjeuner et de collation. Ces frais sont inclus dans les tarifs des formations.

My Beautiful Value ne prend pas en charge les frais de déplacement et d'hébergement. Nous restons à votre disposition pour vous proposer une liste d'hôtels et hébergements à proximité.

CHAPITRE III – APPROCHE PEDAGOGIQUE

My Beautiful Value forme et accompagne les professionnels dans leur développement et leur montée en compétences. C'est pourquoi nous proposons une offre de formations ouverte à tous, structurée autour de la consolidation des fondamentaux, du développement des capacités de pilotage, d'animation et personnelles, de la veille, du benchmark et de la prise de recul sur sa pratique professionnelle.

A – METHODES PEDAGOGIQUES

Chez My Beautiful Value nous sommes convaincus que d'être acteur de son apprentissage rend l'usage des acquis de la formation plus efficace sur le terrain et dans le temps. Les stagiaires sont au cœur des méthodes pédagogiques utilisées par les formateurs My Beautiful Value. C'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour dispenser son contenu et animer l'intelligence collective du groupe d'apprenants.

B- MOYENS ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Les formations dispensées par My Beautiful Value s'appuient sur de nombreux outils d'animation. Chaque formation alterne des séquences didactiques et des séquences participatives. L'ingénierie de chaque formation est propre aux objectifs pédagogiques définis en amont et aux ajustements requis par les attentes résiduelles des stagiaires. Chaque outil utilisé vise à expérimenter la compétence travaillée pour permettre à l'apprenant de progresser dans sa pratique et sa maîtrise.

- Apports théoriques
- Etudes de cas, réels ou fictifs
- Exercices
- Vidéos et animations
- Mises en situations
- Enregistrements vidéo
- Ateliers d'intelligence collective
- Atelier lego
- Co développement entre pairs
- Intervenants et conférenciers
- Témoignages et benchmarks

C- DEONTOLOGIE ET CONFIDENTIALITE

My Beautiful Value s'engage, à l'égard des bénéficiaires de bilan de compétences, à respecter les principes suivants :

- 1. Respect des personnes**
Instaurer une relation basée sur l'écoute attentive et le respect des personnes, évitant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.
- 2. Clarification de la demande**
Clarifier les motivations à l'origine de la démarche. Le Bilan est réalisé à la demande du bénéficiaire et nécessite son adhésion.
- 3. Engagement réciproque**
Définir un cadre de travail, limité dans le temps, qui formalise les objectifs à atteindre. Établir les moyens destinés à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et responsable. Contractualiser l'ensemble de la prestation.
- 4. Développement d'un processus d'accompagnement**
Amener la personne à mieux comprendre ses propres modes de fonctionnement selon les contextes et mieux appréhender les éléments de la réalité, afin qu'elle devienne plus autonome dans ses choix.
- 5. Confidentialité**
S'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus. Le document de synthèse ne sera remis qu'au bénéficiaire.

CHAPITRE IV – CONSIGNES ET REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur concerne les actions de formation et les bilans de compétences qui se déroulent dans les locaux de My Beautiful Value et ses partenaires.

Article 1 - Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par My Beautiful Value. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation et centre de bilan de compétences, soit par l'établissement d'accueil ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 - Consignes d'incendie

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 5 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

Article 7 - Assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 7.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire –dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics– s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3 - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation. A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet à l'organisme de formation et au centre de bilan de compétences les questionnaires de bilan de formation et d'évaluation.

Article 8 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 9 - Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Article 10 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 11 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Article 12 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire
- et/ou le financeur du stage.

Article 13 - Gestion du CORONAVIRUS et des risques épidémiques

My Beautiful Value a mis en place un dispositif, dont l'objectif est de définir les mesures à appliquer pour la protection des stagiaires et des formateurs. Ce dispositif peut faire l'objet d'évolution en fonction des décisions gouvernementales. Lorsque c'est possible les formations sont maintenues en distanciel pendant les périodes de confinement. Pour les formations en présentiel, les conditions de fonctionnement reposent sur les recommandations gouvernementales et le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID.

CHAPITRE V – ANNULATION ET FORCE MAJEURE

My Beautiful Value se réserve le droit de modifier ou d'annuler une formation programmée par manque de stagiaires inscrits, en raison d'annulation d'un trop grand nombre de stagiaires, ou toute autre raison indépendante de sa volonté.

Les stagiaires se verront proposer un report de leur participation sur une autre session. Si aucune autre session n'est programmée, les engagements financiers seront rétrocedés.